

DECRET N° 2001-514 /UMNG.SG.DPAAD.SPE.J.

du 12 octobre 2001

portant intégration et nomination de certains fonctionnaires dans le Statut Particulier du Personnel de l'Université Marien NGOUABI en qualité d'enseignant permanent.

V/sas :



RECT. UMNG.



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental du 24 octobre 1997 ;

Vu la Loi n° 02/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu l'Ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;

Vu l'Ordonnance n° 09/74 du 14 mai 1974 portant modification de l'Ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;

Vu l'Ordonnance n° 034/77 du 28 juillet 1977 portant changement du Nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;

Vu le Décret n° 764/39 du 16 novembre 1976 portant organisation de l'Université de Brazzaville ;

Vu le Décret n° 91/050 du 5 mars 1991 portant fixation de la solde de base des fonctionnaires et agents contractuels de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 914/49 du 30 octobre 1991 portant Statut Particulier du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;

Vu le Décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives ;

Vu le Décret n° 99/89 du 10 mars 1999 portant nomination du Recteur de l'Université Marien NGOUABI ;

Vu le Décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

et

Vu la délibération n° 00469 du 14 octobre 1999 autorisant le recrutement des personnels à l'Université Marien NGOUABI ;
 Vu les Attestations portant détachement des intéressés à l'Université Marien NGOUABI ;
 Vu les dossiers de demande d'emploi en qualité d'enseignant permanent présentés par les intéressés

DECRETE :

Article 1er : En application de l'article 10 du Décret n° 91/849 du 30 octobre 1991 susvisé, les fonctionnaires dont les noms et prénoms suivent, sont recrutés, intégrés dans le Statut Particulier du Personnel de l'Université Marien NGOUABI et nommés sur les postes budgétaires ouverts au titre de l'exercice budgétaire 2001 suivant le tableau ci-après :

Noms et Prénoms	Nationalité	Date et Lieu de Naissance	Diplôme	Grade	Echelon	Indice
1- Mme LONGONDA née NDEKO Pascoline Marie Gertrude Administrateur de santé CT C6 3e échelon, indice 1300	Congolaise	23 juillet 1954 à Brazzaville	Doctorat de 3e cycle en sociologie délivré le 9 avril 1988 par l'Université de Paris 7 (France)	Assistant	2e	1340
2- Mme NDAMBA née BANDZOUZI-ZOUKA (Babéne Yvonne) Médecin CT 6 7e échelon, indice 1600	Congolaise	1er septembre 1952 à Brazzaville	Diplôme Interuniversitaire de spécialité de neurologie délivré le 9 octobre 1992 par l'Université de Limoges (Faculté de Médecine) France	Assistant	4e	1640

[Signature]
 2

Article 2. Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la s'de que de l'ancienneté à compter des d'ies effectives de prise de service des intéressées en qualité d'enseignant permanent, sera enregistré, publié dans le Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./...

Par Le Président de la République

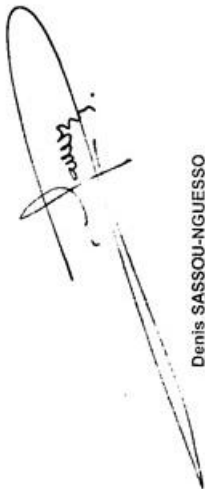
La Ministre de la Fonction Publique,
des Réformes Administratives et
de la Promotion de la Femme


Jeanne DAMBENDZET

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget


Mathias DZON

Brazzaville, le 12 Octobre 2001


Denis SASSOU-NGUESSO

Le Ministre de l'Enseignement Primaire
Secondaire et Supérieur, Chargé des
Recherche Scientifique.


Pierre NZILA

AMPLIATION:
MEPSSRS 4
RECTORAT 2
V/RECTORAT 2
SG/CHRONO 3
DPAAD 10
DAF/SOLDE 6
JORG 4
DGFP 2
INTERESSEES